



## **CHARTRE CLASSE BILANGUE : ANGLAIS-ALLEMAND**

Les élèves ont la possibilité de débiter deux langues dès la classe de 6<sup>ème</sup> : l'anglais et l'allemand. Le volume horaire hebdomadaire pour chacune des langues est de 3 heures soit 6 heures d'enseignement au lieu des 4 heures réglementaires en classe de 6<sup>ème</sup>. En classe de 5<sup>ème</sup>, le volume horaire de l'allemand sera de 2.5 h et le groupe d'élèves constitué en 6<sup>ème</sup> restera à l'identique. Toutefois, en ce qui concerne l'anglais, les élèves suivront cet enseignement avec les élèves de la classe de 5<sup>ème</sup> dans laquelle ils seront affectés.

Les élèves qui débiterent l'allemand en 6<sup>ème</sup> s'engagent à poursuivre cet enseignement jusqu'à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>. Seuls le professeur d'allemand et le chef d'établissement, dans des cas exceptionnels, peuvent décider de l'arrêt de l'allemand en fin d'année de sixième.

### **Qui peut s'inscrire en classe bilangue ? :**

La classe bilangue est ouverte à tous les élèves volontaires, motivés et curieux. La motivation est très importante puisque les élèves vont avoir 2 heures de cours supplémentaires dans leur emploi du temps. Débiter deux langues dès la classe de 6<sup>ème</sup> représente un avantage, mais il ne faut pas oublier qu'il faut aussi les apprendre et que cela demande du travail et de l'organisation.

Les élèves qui débiterent l'allemand en classe de 6<sup>ème</sup> auront la possibilité de choisir l'enseignement facultatif : « Langues et Cultures européennes en allemand » en classe de 4<sup>ème</sup>.

### **L'admission et les règles de fonctionnement :**

Les familles, qui souhaitent inscrire leur enfant en classe bilangue, doivent au moment de l'inscription en classe de 6<sup>ème</sup> compléter et déposer le formulaire d'inscription accompagné des bilans périodiques de la classe de CM2. Si au moment des inscriptions les familles ne disposent pas du bilan périodique du second semestre, elles nous les remettront au plus tard fin juin. La date de clôture des demandes sera communiquée par le collège.

Les demandes seront étudiées par une commission interne au collège composée du chef d'établissement et/ou son adjoint et du professeur d'allemand. Les critères retenus pour l'admission sont :

- la motivation exprimée dans le formulaire d'inscription,
- l'appréciation générale sur la progression de l'élève au cours des deux semestres du CM2.
- le positionnement de l'élève en langues vivantes en classe de CM2,



- si les candidatures sont trop nombreuses, le classement des candidatures est obtenu par la prise en compte du positionnement de l'élève aux semestres 1 et 2 de CM2 après application de coefficients.

La liste définitive sera arrêtée par le chef d'établissement et les parents seront informés par écrit de l'inscription ou non de leur enfant dans la classe bilangue.

Les élèves qui n'ont pas été retenus en classe de 6<sup>ème</sup> auront la possibilité de choisir l'allemand en langue vivante 2 en classe de 5<sup>ème</sup> si cet enseignement est proposé. **(attention ouverture de la LV2 allemand débutant en classe de 5<sup>ème</sup> conditionnée à l'inscription d'au moins 10 élèves)**

**Attention :** Les élèves inscrits dans le dispositif d'accueil des élèves à haut potentiel pourront choisir dès la sixième cet enseignement. Toutefois, en fonction du nombre de demandes, nous serons obligés de contingenter les places à hauteur de 7 places. **(rappel : les élèves ne pourront pas choisir l'allemand en LV2 en classe de 5<sup>ème</sup>).**

	Classe bilangue
	Coefficients
Français	4
Maths	4
EPS	0
Langues	12
Sciences et technologie	4
Histoire et géographie	4
Enseignements artistiques	2
Enseignement moral et civique	2

Collège Le Cèdre  
Tél : 01.30.71.60.23  
Mél : ce.0781105C@ac-versailles.fr  
Site internet : <http://www.clg-cedre-vesinet.ac-versailles.fr/>

9, rue Henri Dunant  
78110 Le Vésinet